

ACCOMPAGNEMENT

AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Un salarié en situation de handicap qui rencontre des difficultés pour continuer à effectuer son activité de travail ? Des conditions de travail qui ont ou vont changer ? Un salarié en situation de handicap qui revient d'un arrêt longue maladie ? Un salarié déclaré inapte à son poste ?

TH CONSEIL accompagne les entreprises sur le maintien dans l'emploi de collaborateurs rencontrant des difficultés de santé.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Accompagner le maintien dans l'emploi et l'évolution

professionnelle des salariés en situation de handicap ou dont la situation de santé nécessite une reprise de poste ou un reclassement professionnel (inaptitude, restriction d'aptitude,...) en proposant de/ d' :

- **Objectiver les répercussions du handicap** dans la vie professionnelle de la personne,
- **Trouver les modalités de compensations** pour :
 - Se maintenir en emploi
 - Évoluer dans un autre emploi
- **Évaluer objectivement les compétences et capacités** de la personne et les conditions permettant leur mobilisation en situation de travail,
- **Préconiser de nouvelles perspectives de postes ou d'aménagements de poste** en lien avec les acteurs internes de l'entreprise (RH, manager, médecine du travail...).



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Phase 1** : Analyse de la demande auprès du commanditaire et du bénéficiaire.
- **Phase 2** : Phase d'analyse du parcours du bénéficiaire, de ses compétences et sa personnalité au travail. Analyse des besoins spécifiques du bénéficiaire au regard de sa situation de handicap.
- **Phase 3** : Définition du projet et investigation réaliste et réalisable en prenant en compte la situation de santé.
- **Phase 4** : Réalisation d'un bilan de l'accompagnement, définition d'un plan d'action, restitution.

Points Forts

- Une équipe de consultants experts du handicap en milieu de travail.
- Plusieurs années d'expertises dans le domaine du conseil, du management des singularités et l'accompagnement de carrières.
- Des consultants diplômés en Ressources Humaines, psychologues du travail, certifiés coachs et certifiés au bilan de compétences.

Durée

- 16 h sur 3 mois
- Des séances d'une 1h à 1h30
- Rythme à définir en fonction des besoins du bénéficiaire

Prix

- Nous consulter